



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

filière bois

Question écrite n° 6951

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les difficultés de la filière bois en Lorraine et notamment dans le sud de la Moselle. Avec une baisse de l'activité dans le domaine de la construction et le prix des grumes qui augmente, la filière bois en Lorraine est en crise. Plusieurs scieries ont été mises en redressement voire même en liquidation judiciaire. Les grandes scieries entraînent dans leur chute les plus petites, dépendantes de leurs carnets de commandes. La dernière en date concerne la commune d'Abreschviller en Moselle, qui employait 66 salariés. La région Lorraine possède un potentiel forestier important et la filière bois représente près de 27 000 emplois. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur les orientations nouvelles de la filière bois.

Texte de la réponse

Les industries de la filière bois, avec 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, constituent des acteurs économiques majeurs de notre pays. Elles participent au dynamisme et à l'équilibre de nos territoires, elles seront des contributeurs essentiels au redressement productif de notre pays voulu par le Président de la République. Dans la conduite de leurs activités, ces industries sont cependant confrontées à de multiples défis, qui rendent nécessaire leur adaptation permanente dans un contexte de forte concurrence internationale. De nombreux travaux menés ces dernières années ont permis de dresser un constat précis des forces et faiblesses des industries de la filière bois. Il s'agit aujourd'hui de dégager les pistes d'actions concrètes permettant de stimuler durablement leur développement. Le Gouvernement, en étroite collaboration avec les régions, est déterminé à accompagner les entreprises à affronter avec succès les défis qui se présentent à elles. Le Premier ministre a ainsi présenté le 6 novembre 2012 le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Le pacte s'inscrit dans l'objectif de donner aux entreprises directement exposées les moyens d'un positionnement offensif et durable dans la concurrence internationale. Le Gouvernement a ainsi décidé un allègement des coûts des entreprises égal à 20 milliards d'euros par an sur trois ans au moyen du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Le montant du CICE sera assis sur la masse salariale brute de l'entreprise hors salaires supérieurs à 2,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance. Les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire pourront, sur demande, bénéficier dès 2013 de l'effet en trésorerie de cet allègement. Dans le cadre d'une réflexion sur les priorités et les outils à mobiliser à moyen terme, les rencontres régionales pour l'avenir de la filière bois ont été lancées le 25 septembre 2012. L'ambition est de présenter en mai 2013 un plan d'action concerté et opérationnel. Ces rencontres régionales, ainsi que les ateliers thématiques auxquels elles donnent lieu dans chaque région, ont pour objectif d'aboutir à des résultats concrets en dégagant des pistes opérationnelles pour permettre de dynamiser et de moderniser les entreprises de la filière. La participation des entreprises et de leurs représentants constitue, un atout essentiel pour le succès de cette démarche, engagée en Lorraine le 20 novembre 2012 en présence du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6951

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5629

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 788